

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020_7_3



Date de convocation :

14 octobre 2020

Date d'affichage :

14 octobre 2020

OBJET :**Décision Modificative 1****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre 2020 à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BAILLARGEAU Olivier

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire, Didier LAVERGNE, présente au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour le paiement du titre 954 du SDEG 16 concernant la pose et dépose des guirlandes 2019-2020 comme suit :

- Crédits à ouvrir
Section de Fonctionnement, chapitre 65, Article 65548, SDEG 16 : 1512.32€
- Crédits à réduire
Section de Fonctionnement, chapitre 65, Article 65548, CANTINE AIGRE : 1512.32€

Après en avoir délibéré, le conseil valide l'adhésion de ces trois communes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

